

1
MAIRIE D'ALSTING
- Moselle -

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 5 décembre 2017

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de séances de la mairie, le cinq décembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures sous la présidence de Monsieur HEHN Jean-Claude, Maire.

Présents : Mmes et MM. MONNET Jean-Luc ; MEYER Ana Mercedes ; STAUB Martial ; WEBER Brigitte ; MANN Eliane ; CHARLES Amanda ; HULLAR Marie-Claude ; BUHR Jean-Claude ; ARESU Estelle ; MEYER Raphaël ; KUNZ Maryline ; HUSSONG Alain ; WAGNER Patrice ; FERSING Gérard ; WEISLINGER Jean-Léon ; ZITT Dominique ;

Absents excusés : Mme et MM. MONNET Gaëtana ; WARING Elisabeth ; FEISS Dominique ; HEHN Sophie.

Absents non excusés : Mme et MM. DUVERNELL Stéphane ; HEHN Aurore.

Procurations : WARING Elisabeth à MEYER Ana-Mercedes ; FEISS Dominique à FERSING Gérard ; HEHN Sophie à HULLAR Marie-Claude.

Le compte rendu de la réunion du 27 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

D) FINANCES

1) AUTORISATION DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire propose, conformément à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en l'absence d'adoption du budget 2018, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2018, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017, soit :

BUDGET PRINCIPAL

c/21 (Immobilisation corporelle "terrains et matériels")	319 180,00 €	¼ =	79 795,00€
c/23 (Immobilisation en cours "constructions et installations techniques")	1 337 800,00€	¼ =	334 450,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le mandatement des sommes présentées.

2) BUDGET PRINCIPAL – MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vu de l'insuffisance de prévision sur certains comptes, il convient de prendre les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT

c/60621 (Combustibles) = - 2 000 €	c/6411 (Personnel titulaire) = + 3 000 €
c/615231 (Entretiens et réparations : Voirie) = - 3 000 €	c/6413 (Personnel non titulaire) = + 7 000 €
c/66111 (Intérêts réglés à l'échéance) = - 5 000 €	

INVESTISSEMENT

c/2313 (Immobilisations en cours - Constructions) = - 25 000 €	c/2135 (Installations générales-Agencements- Aménagements-Constructions) = + 25 000 €
---	---

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide ces écritures.

3) TRAVAUX EN REGIE-BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer, en section investissement du budget principal, les dépenses de fonctionnement concernant les travaux en régie effectués cette année, à savoir la rénovation du logement rue de l'école, du local des arboriculteurs et des allées du cimetière. Ces travaux ayant été réalisés par les agents techniques communaux.

Dépenses <u>INVESTISSEMENT</u>	Recettes <u>FONCTIONNEMENT</u>
c/2313-040 (constructions) = + 17 825,42 €	c/722-042 (immobilisations corporelles) <i>Travaux dans le local des arboriculteurs : 7 139,10 €</i> <i>Rénovation logement rue de l'école : 3 316,53 €</i> <i>Rénovation des allées du cimetière : 7 369,79 €</i> = + 17 825,42 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide ces écritures.

4) RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE POUR 2018

Tout comme lors des années précédentes, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient d'ouvrir une ligne de trésorerie. Cette dernière est souscrite auprès d'une banque afin de pouvoir disposer d'une trésorerie suffisante en vue d'honorer principalement nos dépenses d'investissement.

Après présentation au Conseil Municipal des propositions de diverses banques pour le renouvellement de celle-ci, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne, aux conditions suivantes :

Montant	300 000 €
Durée	du 1 ^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018
Taux d'intérêts	Eonia flooré + marge de 1,40 %
Intérêts	Exact/360 jours. Payables à la fin de chaque trimestre civil, par débit d'office
Frais de dossier	Commission d'engagement de 0,15 % du montant autorisé, soit 450 € payables à la signature du contrat.
Commission de non utilisation	0,20 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours moyen des tirages effectués au cours de la période de calcul des intérêts.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les conditions proposées par la caisse d'Epargne, et autorise le Maire à signer ce contrat.

5) DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)-PROGRAMME 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recenser les projets communaux susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – Programme 2018.

Monsieur le Maire suggère à l'Assemblée les dossiers suivants :

- Projet 1 « Transformation de l'ancienne école maternelle en Espace Santé ».
- Projet 2 « Réfection de la toiture et isolation du bâtiment communal 1 rue Abbé Grosse ».
- Projet 3 Transition énergétique « Remplacement du système de chauffage de la salle polyvalente ».
- Projet 4 « Rénovation du revêtement de sol du city-stade ».
- Projet 5 « Agrandissement et sécurisation de la terrasse de l'ASCA ».

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les projets suivants et dans l'ordre comme défini, afin de transmettre les devis correspondants aux services de l'Etat, et de bénéficier de la dotation.

6) DEMANDE DE SUBVENTION DES PARENTS D'ELEVES DU COLLEGE DE GROSBLIEDERSTROFF

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, une demande de l'association des parents d'élèves du collège Val de Sarre. Cette association rappelle qu'elle s'est mobilisée, avec notre soutien, il y a deux ans pour le maintien de toutes les classes. Elle nous sollicite pour une subvention, permettant de financer les activités des 48 élèves notamment de notre commune que compte actuellement le collège. Cette aide serait la bienvenue pour faire baisser les factures de sortie et de donner ainsi un maximum de chance de découverte et de réussite à nos collégiens.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de répondre favorablement à cette demande et d'inscrire au budget primitif 2018 la somme de 500 €.

7) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME « AMENDES DE POLICE »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal dans le cadre des travaux concernant l'aménagement du parking rue de Chatellaillon (en face du Café Floer), de solliciter le Conseil Départemental par l'intermédiaire du programme « Amendes de police » pour une subvention.

En effet, ces travaux d'aménagement, dont le montant est estimé à 50 000 € sont éligibles à ce dispositif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police pour ces travaux.

II) AFFAIRES SCOLAIRES

REFLEXION SUR LE MAINTIEN DU SERVICE GARDERIE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe les conseillers présents que suite aux statistiques très à la baisse, par rapport aux prévisions, de la fréquentation du service de garderie scolaire, la question de son maintien se doit d'être posée.

En effet lors de la mise en place de ce service au début de l'année scolaire 2016-2017, une moyenne de 15 à 20 enfants était prévue, les parents souhaitant la mise en place de ce service, se mobilisaient favorablement par l'intermédiaire d'un questionnaire.

Il s'avère que depuis sa mise en place (1an et demi), nous enregistrons une moyenne de 3 à 4 enfants par jours. Ce taux d'occupation ne correspond pas à celui prévu initialement, ce qui contribue à une plus forte participation financière de la collectivité.

Après discussions, le Conseil Municipal décide avec 19 voix pour et 1 contre (CHARLES Amanda), de maintenir ce service jusqu'à la prochaine rentrée scolaire et prescrit la possibilité pour les parents de confier au choix leurs enfants pour 2 heures ou 1 heure à la garderie périscolaire (créneau de 16h à 18h).

Ainsi, à partir du n° 804, un ticket « Garderie périscolaire Alsting » sera valide pour 1 heure, au nouveau tarif de 2,20 €.

Il est convenu également que si la mise en place de cette option ne devrait pas permettre d'augmenter significativement le taux d'occupation de ce service, une décision sera prise pour la prochaine rentrée scolaire.

III) DIVERS

1) PRESENTATION DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT, PROPOSE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE FORBACH

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, Monsieur KARL Sébastien, responsable du service d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat auprès de la Communauté d'Agglomération de Forbach.

Monsieur KARL Sébastien expose ainsi aux conseillers, ce nouveau service proposé par la CAF, qui est un service gratuit et qui s'adresse aux propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs privés.

L'objectif de ce nouveau service consiste à réduire la précarité énergétique et à dynamiser le marché de la rénovation des logements de notre territoire, en informant et en guidant gratuitement les administrés.

Pour compléter cette information, une ballade thermique pour connaître les déperditions énergétiques des habitations est prévue le 18 janvier 2018 (RDV 18h en mairie). Pour y participer, il suffira de s'inscrire dans un délai de 10 jours avant cette date en mairie.

2) CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE SELEM

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que, dans le cadre de concessions signé avec ENEDIS le 30/12/1994, le SELEM exerce en lieu et place des communes associées le pouvoir concédant que les lois et règlements en vigueur confèrent aux collectivités en matière d'électricité. Bien qu'il soit prévu, dans les statuts du Syndicat, que les communes adhérentes conservent toutes leurs prérogatives en matière de maîtrise d'ouvrage, l'article 8 du contrat de concession, lui, stipule que c'est l'autorité concédante, donc le SELEM, qui est maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'intégration dans l'environnement des réseaux de distribution d'électricité.

Or, l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 prévoit que, lorsque ces travaux relèvent de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, en l'occurrence le SELEM et la commune, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention devra préciser les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixer les termes.

A cet effet, lors des prochains travaux ou d'amélioration sur le réseau électrique basse tension (BT) et HTA, une convention de co-maîtrise d'ouvrage devra être signée avec le SELEM.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise à l'unanimité le Maire à signer les conventions de co-maîtrise d'ouvrage avec le SELEM, dans le cadre des futurs travaux d'amélioration d'effacement du réseau concédé à ENEDIS, celles-ci devront être contractualisées avant la signature du marché public et le début des travaux.

3) AUTORISATION POUR L'UTILISATION DU NOUVEAU LOCAL DES ARBORICULTEURS POUR LA DISTILLATION

Monsieur le Maire communique à l'assemblée que, suite à la mise à disposition du local des arboriculteurs, l'association doit remettre une attestation de conformité du local à l'administration des douanes.

Cette attestation doit être complétée par une délibération du Conseil Municipal autorisant l'utilisation du local pour la distillation, si celui-ci dépend d'un bâtiment communal, en l'occurrence c'est le cas ici.

Ainsi, le Conseil Municipal, consent à l'unanimité l'utilisation du local des arboriculteurs pour la distillation.

IV) INFORMATIONS

1) Travaux :

- Pour l'aménagement de la rue St-Jean, Monsieur le Maire présente l'avant-projet technique et estimatif de la MATEC.

- Concernant le dossier « Espace Santé », plusieurs médecins ont été contactés par M. le Maire, mais aucun n'a semblé être intéressé. D'autres moyens vont être utilisés (internet, publicité dans les écoles de médecine,...) pour faire connaître ce projet à plus grande échelle.

- Monsieur le Maire résume aussi à l'assemblée les travaux qui ont été réalisés dernièrement dans la commune (piste cyclable, feux comportementaux, coussins berlinois, morgue communale,...).

- Madame MEYER Ana informe l'assemblée de la mise en place d'une bibliothèque à accès libre en mairie (avec dépose et prise de livres gratuites).

2) Initiative du rectorat de l'académie de Nancy-Metz pour la promotion de la langue allemande

- Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet de la Communauté d'Agglomération de Forbach pour le recrutement d'assistants éducatifs de langue pour les élèves des écoles primaires (maternelle et élémentaire). L'assemblée souligne cette excellente initiative et accepte sa mise en place à partir de la rentrée de septembre 2018.

3) Décharge sauvage

- Monsieur MEYER Raphaël interpelle le conseil sur la situation de la décharge sauvage à l'entrée du village (coté Grosbliederstroff) où de plus en plus de déchets sont déposés, malgré son interdiction et la présence d'une barrière. Il souligne par ailleurs l'absence de cadenas à celle-ci.

Monsieur le Maire ne peut que s'indigner de ce problème récurrent depuis longtemps, et s'engage déjà à remettre en place un nouveau cadenas, et demande aux personnes qui ont un droit de passage de bien vérifier sa fermeture. Ces mêmes personnes seront sensibilisées également sur l'importance de la surveillance de cet espace, et de signifier en mairie les individus non respectueux.

3) Dates à retenir

- 13 et 14 janvier 2018 – Expo artistique au Clos du Verger.

La séance a été levée à 20h55
Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le Maire :

The image shows the official seal of the Municipality of Alsting, Moselle. The seal is circular with the text "MAIRIE D'ALSTING" at the top and "MOSELLE" at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross. The seal is partially obscured by a large, bold, black signature that extends across the right side of the page.